

**DEPARTEMENT DU VAR
VILLE DE SOLLIÉS-PONT**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE**

N° 04/09

A R R E T E D U M A I R E

**Portant réglementation de la circulation sur les diverses voies de la commune
et autorisation d'occupation du domaine public à l'occasion du carnaval
Organisé par l'école Frédéric Mistral primaire le vendredi 20 février 2009.**

**Le Maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU la loi du 02.03.82 relative aux droits et libertés des communes,
- VU Les articles L 2212-2, L2213-1, L2213-2, L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L 411-1, L 416-6 du Code de la Route,
- VU Les articles L 121-1, L 121-2 du Code Pénal,
- VU la demande du Monsieur GOUX Directeur de l'école Frédéric Mistral primaire en date du 23 janvier 2009.

CONSIDERANT qu'en raison de l'importance de la manifestation, il convient de réglementer l'occupation du domaine public.

A R R E T E

N° 04/09

Article 1 : le domaine public sera emprunté par le cortège carnavalesque le vendredi 20 février 2009 à partir de 14h00 jusqu'à 15h30.

Article 2 : le cortège empruntera le parcours suivant :

Départ école Frédéric Mistral, Traversée du terrain de sport, HLM les Plantades, Chemin de Sainte Christine, avenue des Félibres, promenade de la Pastorale, Montée de la Peirouard, avenue des Félibres, retour HLM le Castellas, Chemin de Sainte Christine, arrivée école Frédéric Mistral.

Article 3 : la sécurité pendant le parcours sera assurée par la Police Municipale en ce qui concerne la circulation routière.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté :

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de la Farlède,
Monsieur le Directeur Général Adjoint de la ville de Solliès-Pont,
Monsieur le chef de poste de la police municipale de Solliès-Pont,

Article 5 : Pour informations et respect des dispositions ainsi statuées :

Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, de la Vallée du Gapeau,
Monsieur GOUX Directeur de l'école Frédéric Mistral primaire,

Fait à Solliès-Pont,
Le 02 février 2009,

Docteur André GARRON

